L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 NOVEMBRE 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LEBEY, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $10; par semestre, $6; par trimestre, $3; Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $5; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.
Des annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paiement $1 00 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paiement $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paiement comme si elles étaient nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paiement $20 00 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 NOVEMBRE.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en donnant, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Au terrain dans le Deuxième District, rue St. Louis, entre Trème et Marais, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en brique à usage, &c.

Par C. T. Nash, à 10 heures et demie, rue des Magasins, entre Washington et Sixième—de magnifiques meubles, glaces, tableaux, gravures, porcelaines et vaisselle.

Par Vincent & Co, à 10 heures, à leur salle d'encan, rue de Chartres—grande vente sans réserve, d'habillements et articles de lingerie, et des chapeaux.

Par E. Roger & Co, à 10 heures, à leurs salles d'encan: Vente sans réserve, de bottes et Congress, bottines, Scotch tiss, &c, pantoufles, brodequins, et bottes et Congress cousus.

Par A. F. Fielcia, à 11 heures, au magasin 138 et 140 rue Julie — Tout le contenu du magasin, consistant en gravures, tableautins de prix, &c.

Par Hale, Bloom & Co, au No 21 rue de Chartres—Un assortiment d'habillements, de marchandises sèches et de chapeaux.

Par W. E. David, à 1 heure, au magasin No 49½ rue Bienville—Le fonds d'un magasin de cigares et le bail du magasin.

Par C. E. Fortier, à 10½ heures, rue Bienville No 33—Une spinglette en diamant, une montre et sa chaîne en or, linge de corps, &c.

Par O. de Forest à 11 heures, au Bazar de la pharmacie Dessalles, rue du Canal, entre Royale et Bourbon—Un assortiment général de tapis riches et ordinaires, toiles cirées tapis d'escaliers, stores, nattes, &c.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre situé dans le Troisième District, au faubourg Franklin, rue Mandeville, entre Presque et Solidelle. Et à 4 heures et demie, rue St-Philippe entre Dauphine et Bourgogne, le fond d'un magasin avec le Bar y joint.

Par Montgomery, Bros & Co, à toutes ventes d'encan, rue du Camp—Vente régulière de meubles, gravures, tableaux, pendules, batterie de cuisine, etc. Et aux deux, rue de Pelican, rampes, chevaux, chevaux apparelés, chevaux de monture et de harnais, ruches laitières, moulins à sucre, harnais, etc.

Par O. Valetou, sur la Levée, au feu de la rue Orleans—Equipages neufs; au No 78 de la rue de Chartres, tableaux No 6 de la rue Tchoupitoulas—Dumesnes.

Par Charles E. Fortier, au No 58 de la rue Bienville—Whisky.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—Vente spéciale pour clôture différentes consignations.

Par D. E. Murphy, au No 67 de la rue des Magasins—Bureau de bibliothèque, porte mess, jambons.

Acheteurs vos cassoneries et chocolats chez M. Ernest Parfait, 93 Vieille Levée.

500 caisses et moitiés Chamsaron.—Dans tous des amateurs est appelée sur la vente sans réserve de 500 caisses et moitiés chamsaron qui se fera en vente à l'encan, aux salles d'encan de MM. E. Roger & Co, rue Bienville—Chaudron à la vente.

Grande vente d'habits et de linge faits.—N'as appliqué d'une manière particulière l'attention des marchands de ville et de la campagne, sur la grande vente d'habits et de linge fait qui aura lieu au jardinet rue de Chartres, No 16, par le ministère de MM. Vincent & Co. Aucune réserve.—Voyez l'annonce.

Vente de meubles.—Nous appelons l'attention sur la vente de meubles qui aura lieu ce matin, à 10 heures, rue des Magasins, No 237, par le ministère de Chas. F. Nash Vogt, encanteur.

Le Nouveau Commandant.

Le général Hancock, nommé, il y a six semaines environ, commandant du Cinquième District militaire, en remplacement du général Sheridan, est parti hier de St. Louis et doit arriver ici dans deux ou trois jours. Notre nouveau commandant, qui est un officier de l'ancienne armée, est, nous assure-t-on, un homme comme il faut et un homme de sens, ayant des vues libérales et modérées. Ses antécédents nous donnent lieu de croire qu'il ne consentira pas, comme ses prédécesseurs, à servir d'instrument docile aux ambitieux intrigants de la clique radicale entre les mains de laquelle se trouve, en ce moment, la direction des affaires de l'Etat et de la municipalité. Mais la question est de savoir si le général Hancock respectera les mesures adoptées et les innovations faites avant son arrivée, et si, prenant les choses telles qu'elles sont, il maintiendra le *statu quo*, ou se contentant d'être plus circonspect que ses devanciers dans les décisions qu'il sera appelé à prendre, ou bien s'il se croira le droit de révoquer ce qui a été fait et d'appliquer au passé, aussi bien qu'au présent et à l'avenir, ses propres notions de justice et d'équité.

Le doute, à cet égard, est permis quand on se rappelle, d'une part, la recommandation du général Grant aux successeurs de Sheridan et de Sickles de ne rien changer aux ordres existant sans son autorisation; et quand, de l'autre, on observe la singulière tolérance du pouvoir exécutif à l'égard des actes de révoltante partialité commis par les généraux Pope et Schofield dans leurs départements respectifs.

Le retard apporté par le général Hancock dans la prise de possession de son commandement est un argument de plus en faveur de la supposition que nous avons déjà faite au sujet des intentions du Président. Il semble qu'il y ait de la part de M. Johnson un parti pris de laisser carte blanche aux radicaux dans le Sud, afin qu'on puisse apprécier les plans de reconstruction du Congrès par leurs résultats les plus amers. Ce serait vouloir faire condamner l'arbre par les fruits qu'il produira. Nous ne pouvons admettre qu'un militaire éprouvé comme le général Hancock ait reculé devant la crainte de l'épidémie. Il pouvait d'ailleurs établir son quartier général dans le Nord de la Louisiane, en quelque endroit en dehors du foyer de la fièvre jaune. S'il n'est pas venu immédiatement après sa nomination, c'est qu'une opinion politique a dicté les instructions qu'il a dû recevoir de Washington. On a voulu laisser le général Mower, dont les prédilections radicales étaient sans doute connues, achever l'œuvre désorganisatrice de Sheridan, afin que le radicalisme pût fleurir à son aise en Louisiane et y produire ses effets les plus désastreux : la désorganisation du travail dans les campagnes, la démoralisation des noirs, le découragement des blancs, en un mot un état de choses aussi pitoyable pour que la cause du mal fût aussi indubitable que la nécessité d'un remède serait apparente. C'est au mal pour un bien, une expérience *in animâ vili* dont on a voulu faire l'essai à nos dépens. Nous sommes loin de justifier ce procédé, dont nous sommes les victimes, nous le constatons.

Du reste, si tel devait être le rôle du général Mower dans l'expérimentation, nous devons avouer qu'il s'en est merveilleusement acquitté, il a dépassé quelquefois son prédécesseur. Il a récompensé les commissaires d'élection de leur zèle en destituant, pour les pourvoir, d'honorables citoyens qui en sont encore à se demander en quoi ils ont pu être un obstacle à la reconstruction. L'épreuve est complète. Les avis qui nous parviennent des campagnes sont d'accord sur ce point, que les travailleurs noirs qui, depuis l'année dernière, avaient donné quelque satisfaction, sont devenus, depuis l'agitation électorale, turbulents et ingouvernables. On les a bercés de l'idée qu'en votant ils deviendraient propriétaires des terres et des maisons de ceux qui les emploient, et on comptait qu'une telle perspective les ait rendus impatients et peu disposés à exécuter leurs engagements.

Si, à son arrivée, le général Hancock veut faire une enquête sérieuse, il verra que la situation est loin d'être favorable. Il lui faudra beaucoup de fermeté, de tact et de prudence pour réparer peu à peu le mal qui a été fait. Avant toute chose, il importe qu'il soit exactement renseigné sur le véritable état des affaires, qu'il soit éclairé sur les sentiments de la population blanche que les organes radicaux s'obstinent à représenter comme animée d'un mauvais esprit, qu'il connaisse le caractère des blancs qui se sont faits les apôtres du radicalisme par les motifs les plus vils, et qu'il soit mis au courant des moyens qu'ils ont employés pour faire enregistrer et voter comme des troupeaux les affranchis égarés par de fallacieuses promesses.

Nous espérons "donc que nos principaux citoyens s'empresseront pour faire au général Hancock un accueil convenable qui lui donne une idée favorable des dispositions conciliantes de la population blanche; et qu'ensuite ils se feront un devoir de lui soumettre leurs vues et les désirs légitimes du peuple. Ce serait une faute politique très grave que de laisser le nouveau commandant isolé comme l'ont été ses devanciers, qui étant circonvenus par des gens intéressés à les tromper, n'ont jamais eu une idée correcte de ce qui se passait autour d'eux.

Quand on connaîtra les intentions du général Hancock, s'il se montre disposé à réformer les fraudes qui ont été commises dans l'enregistrement, afin d'obtenir lors du vote sur la ratification de la constitution une expression loyale et exacte des vœux des électeurs, il n'y aura pas de temps à perdre pour organiser le parti conservateur dans toute la Louisiane afin d'adopter les mesures les plus propres à empêcher la ratification de la constitution que la convention radicale va nous fabriquer dans quelques jours. Nous dirons alors ce qu'il y a à faire dans ce but. Pour le moment, nous croyons qu'il serait bon de préparer un général non moins populaire que nous les citoyens voient en lui plutôt un libérateur qu'un nouveau maître.

LA RÉPONSE DE LA GAZETTE ALLEMANDE.—Le *Deutsche Zeitung* nous consacre une longue réponse à propos de la question des coolies : nous ne croyons pas le moment opportun pour rouvrir une discussion approfondie sur cet important sujet. Nous avons publié, l'année dernière, une série d'articles dans lesquels nous examinions impartialement les avantages et les inconvénients de l'introduction des coolies : l'espace et le temps nous manquent pour répéter les arguments par lesquels nous avions justifié nos conclusions. Notre conviction est que dans un temps donné le continent du Nord Amérique sera presqu'exclusivement habité par la race blanche, et cela, grâce aux flots de l'émigration européenne. Mais il y a une période de transition à traverser pour en arriver là, et, sous peine de voir dépérir l'agriculture, il faut chercher des bras là où on peut en trouver à bon marché. Voilà pourquoi nous avions conseillé de recourir aux Indous, et à leur défaut aux Chinois des Campagnes. Nous sommes loin de confondre le rôle de ces engagés, qui ne doivent être que des auxiliaires temporaires avec celui des travailleurs qui nous fourniront une nouvelle classe de fermiers propriétaires. Les terres ne manqueront pas pour ces derniers sans toucher aux champs déjà exploités sur les grandes plantations.

Il y a longtemps que les abus auxquels a donné lieu la traite des coolies ont été corrigés, et la loi du Congrès a précisément pour but de garantir les immigrants contre les enlèvements et les fraudes. L'objection que présente à ce sujet notre confrère n'est donc pas sérieuse. Lorsque le Sud sera définitivement reconstruit, ou lorsque la perspective se sera tout au moins améliorée, nous nous ferons un plaisir de discuter à fond ces questions d'émigration. Pour le moment personne ne songe à introduire les Chinois dans le Sud sur une grande échelle. Le bruit occasionné par l'arrivée de quelques travailleurs engagés à la Havane était inutile et le zèle que certains fonctionnaires ont déployé à cette occasion était intempestif. L'invasion chinoise n'est pas encore un danger imminent et il y a d'autres périls qu'il nous faut avant tout conjurer.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe Japonaise n'a plus que deux représentations à donner, une à midi aujourd'hui pour les dames et les familles et une le soir, qui sera l'avant-dernière. Qu'on en l'oublie pas.

NOUVEAUTÉS.—MM. Lion & Pinsard, rue du Canal, No 172, viennent de recevoir le complément de leurs marchandises d'automne et d'hiver. Ces marchandises se composent d'articles parisiens d'une grande nouveauté et d'une rare élégance, soit pour les dames soit pour les messieurs. Nous renvoyons le lecteur à l'annonce qui paraît aujourd'hui dans l'*Abeille*, annonce qui sont spécifiés les magnifiques articles de fantaisie dont il est question. Il y verra, en outre qu'on tout cela sera vendu à des prix très modérés.

2

LE RESTAURANT DE L'INDÉPENDANCE, tenu autrefois par Didier Brouté et aujourd'hui par M. CHARLES LEVY, 235, rue Vieille Levée, mérite sous tous les rapports le patronage du public Néo Orléanais et des étrangers. Cuisine exquise, cellerie, bons vins, service empressé et prix modérés, ce qui, par le temps qui court, n'est pas à dédaigner. Voilà les avantages qu'offre cet établissement bien connu de notre population et qu'on peut en toute confiance recommander aux voyageurs. M. Levy se charge également, aussi avantageusement que possible, des repas de noces et de société.

Ouverture d'un magasin de cigares.—M. E. Rodal, pour les vrais amateurs de cigares de la Havane avant dû en cette ville un établissement sans rival au coin des rues Royal et St. Louis. Avec la réputation qu'il a en faite, M. Rodal a pensé avec raison qu'il pourrait vendre un second commerce de cigares dans une autre partie de la ville, et il a choisi, pour cette fois, un lieu où il pourrait employer avec avantage toutes les ressources d'importation qu'il possède. Son nouveau dépôt de cigares se trouve placé à l'encoignure des rues St Charles et Canal; c'est là que les amateurs pourront trouver à toute heure du jour et pour un prix modéré les produits les plus précieux des fabriques de cigares et de cigarettes de la Havane. Nous invitons le public à en faire l'essai.

Mademoiselle M..... était atteinte, depuis deux ans d'une gastralgie qui avait tellement aggravé depuis quatre mois qu'elle n'osait plus prendre d'aliments, ce qui la réduisait à un état de faiblesse tel que les vomissements avaient dû alors être violentes à l'extrême : elle était sujette à de fréquentes attaques de nerfs. Elle fit prendre une cuillerée de **Charbon de Belloc**, et elle en éprouva un bien-être immédiat. Elle prit du mouton et du blanc de poulet, quoiqu'en fait pas sa nourriture, lorsqu'elle vit qu'elle digérait bien ces aliments qu'elle n'avait pu jusqu'alors prendre sans souffrir cruellement. La digestion s'était accomplie comme par enchantement; la nuit elle continua à faire usage du **Charbon de Belloc** et mangea toujours avec appétit, digéra aussi et les douleurs d'estomac disparurent définitivement. (*Extrait du rapport approuvé par l'doyen de Médecine de Paris.*) No 7

LA TAXE DU PAIN A PARIS. — Depuis plusieurs années la taxe du pain a été abolie à Paris. La cherté du pain a fait remettre la question sur le tapis. Nous lisons dans un journal :

"Une enquête a été ouverte ces jours derniers pour le rétablissement de la taxe du pain. On a conclu, dit-on, pour la négative et le maintien de l'état actuel de choses.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—8 novembre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	60 degrés
Midi	75 "
3 heures P. M.	76 "
6 heures P. M.	75 "

MORTALITÉ.—75 décès dans la journée d'hier, dont 37 de jeunes enfants.

RECTIFICATION. — Nous regrettons vivement d'avoir été induit en erreur sur la santé de notre très digne et très excellent conciliateur, le Dr. Mercer, qui, au contraire, se porte à merveille. Une lettre de lui écrite à bord du Lizzie Gill, Ce steamer descend le fleuve et le Dr. Mercer sera bientôt ici. Nous nous en réjouissons tous, car nous compté pour lui et pour tous ceux qui le connaissent.

L'AFFAIRE DES BOULANGERS.— Ainsi que tout le monde l'avait prévu, les boulangers ont distribué leur pain comme de coutume : seulement ces pains étaient non plus gros mais plus petits que la veille. Les boulangers soutiennent maintenant qu'ils n'abusaient que de la farine extra, ou de la farine de fantaisie, et cette farine n'étant pas tarifée, non-seulement les boulangers échappent à l'ordonnance, mais encore ils se profitent, et leur bénéfice est plus considérable qu'auparavant. Telle est la conséquence de l'œuvre municipale à laquelle le maire Waltz a attaché son nom. Nous ne connaissons qu'un moyen de remédier au vice de l'ordonnance, c'est de nommer des inspecteurs de pain, et de les remplacer alors par ceux qui le pain qu'ils mangent. Si on ne veut pas employer ce moyen il faut refaire l'ordonnance et soumettre à la taxe tous les pains faits avec de la farine de première qualité.

Et cette assertion est exacte, on pourrait difficilement en exagérer la signification. La France n'a pourtant pas de raison directe d'intervenir dans les affaires de la Turquie, et elle le fait ainsi, surtout de la manière ci dessus spécifiée, c'est une preuve flagrante qu'une alliance russe prochaine est déjà établie."

LE PARTI UNIFICATEUR PRUSSIEN.

Le travail d'absorption des petits Etats allemands par la Prusse paraît occuper assez l'attention des ministres du roi Guillaume pour leur faire éviter, pour le moment, toute complication étrangère. Voici ce que nous lisons dans le *Journal des Débats* :

Selon nos correspondants de Berlin et de Dresde, il se dérait en ce moment un revirement considérable dans l'intérieur de la Confédération du Nord, et l'on préparerait des actes qui auraient pour résultat de consumer prochainement la réunion formée à la Prusse par le royaume de Saxe et des quatre principautés qui sont le grand duché de Saxe-Weimar, le duché de Saxe-Meiningen, le duché de Saxe-Cobourg-Gotha et le duché de Saxe-Altenbourg. Ces cinq états, qui depuis un an font partie de la Confédération allemande du Nord, et qui possèdent encore leur autonomie avec une sorte d'indépendance, deviendraient des provinces prussiennes, et la Prusse y gagnerait une très avantageuse rectification de ses frontières, un territoire dont la surface est d'environ 1,300 lieues carrées de France, et dont la population s'élève à plus de 2 millions 5 hélistatre.

"C'est le parti *anti-centre-prussien*, nous écrit on de Berlin, qui veut cette transformation. Des Etats saxons en province prussienne, et le gouvernement prussien n'est point en état de résister à sa volonté, en supposant qu'il en ait le désir. Il s'agit de refaire une nouvelle échelle — et qu'on a fait il y a trois mois avec le prince de Waldeck, et qui n'a suscité aucune protestation ni aucune observation. C'est à peine si quelques journaux de Paris s'en sont aperçus et l'ont signalé : et même d'autres feuilles lut d'autres journaux, et leur ont fait remarquer qu'il n'était plus guère temps de chercher querelle à la Prusse pour une annexion de 3,000 habitants, et qu'en général les principes de la politique française à l'égard de cette dernière puissance autorisaient à penser que toute liberté d'action lui était laissée dans l'Allemagne du Nord proprement dite. Quoi qu'il en soit, les faits ayant réussi, il ne faut point s'étonner que le parti *unificateur prussien* veuille recommencer."

La nouvelle annexion que la Prusse voudrait faire à son profit serait considérable, car elle embrasserait des pays très étendus, très peuplés et très riches. Leur importance est au moins égale à celle de l'ancien royaume de Hanovre, de l'Electorat de Hesse, du duché de Nassau, et de la ville de Francfort avec son territoire, dont la Prusse a fait la conquête l'année dernière, et que les traités de Prague et de Berlin lui ont attribués définitivement. Le royaume de Saxe disparaîtrait, ce royaume que la Prusse convoite depuis plus de cent ans, qu'elle voulut obtenir en 1814 et 1815, après nos revers, et qui fut à peu près sauvé par l'intervention de la France au Congrès de Vienne. On sait que la France, l'Angleterre et l'Autriche ne purent, à cette époque, se défendre de montrer de la mauvaise humeur en ce qu'on se réunissant et en se liguant par un traité d'alliance défensive qui fut signé secrètement le 3 février 1815. Les quatre duchés de Saxe disparaîtraient aussi, même le grand duché de Saxe-Weimar, que se garantirait point l'étroite alliance de famille qui subsiste entre le roi de Prusse et le grand-duc.

A Berlin, on ne désespère point de réussir dans cette négociation ; c'est du moins ce que nos correspondants croient savoir, et ils assurent que l'on insiste auprès du roi Jean, auquel on a présenté à plusieurs reprises et non sans succès cette considération, que la Constitution de la Confédération du Nord et les lois de finances imposent déjà aux Etats confédérés et à la Saxe royale, comme aux autres, des obligations dont quelques-uns, et leur sera impossible de satisfaire, "qui les épuisèrent à la longue," et auxquelles il serait bien de se soustraire dès aujourd'hui, en les rejetant sur la Prusse, qui consentirait volontiers à en accepter le fardeau.

Ces renseignements sont confirmés dans une certaine mesure par ce qu'on nous écrit de Dresde.

(Dépêches d'hier après-midi.)

PARIS du Sud Ouest, 8, 11,30 A. M.—Arrivée la banque anglaise Emily Russell, partie de Mariseille le 17 septembre, avec marchandises et passagers, à John Gauche.

Washington, 7—Les brouillards dont s'entoure le général Grant sont plus épais que jamais ce matin. Une dépêche, qui a circulé au Capitole, lui fait dire, par l'organe d'un ami qui a eu avec lui hier une longue entrevue, que Washburn était nullement autorisé à parler pour lui, et que depuis longtemps il tache de se débarrasser de Washburn. En opposition à cela il faut dire que Washburn demeure avec Grant et qu'hier le général Rawlins, chef d'état-major de Grant, a présenté à Washburn une carte faite du bois de l'arbre sous lequel Pemberton se rendit à Grant à Vicksburg.

Un sénateur radical, de l'école la plus nitre, dit que Grant lui convient et l'on dit que l'article dans le *Chronicle* a été précédé par une longue consultation entre Logan, Thayer et Grant pendant une heure.

Richmond, 8—Le général Schofield réplique à la protestation des candidats conservateurs, qui ont été battus, contre l'extension du droit de vote et les fraudes dans la dernière élection ici. Dans l'Est de la Virginie il dit que c'était clairement l'intention du Congrès que les polls restassent ouverts jusqu'à ce que les noms fraudeusement donnés, ce qui trouve des précédents dans les lois de la Virginie. En ce qui concerne les votes illégaux il dit qu'il peut seulement s'enquérir des cas qui lui seront divulgués en bulletines, imprimés sur la face du bilet; huit bilettines portant le même numéro formant un bilet entier.

Tous les bons sont payés sans escompte et le tirage officiel est envoyé à chaque acheteur.

Grand prix spéciaux pour 1867.
Les acheteurs peuvent choisir leurs numéros et prendre

A 4 billets de numéro.
A 10 billets de numéro.
A 20 billets de numéro.
A 100 billets de numéro.

Et aux prix qu'ils jugeront convenable de donner de leurs numéros.

Le tirage se fera sous les yeux, à Atlanta, Ga., et les noms sont publiés immédiatement après le tirage.

Le soussigné paie les lots et donne les renseignements.

DAVE C JOHNSON.
Agent et marchand ayant licence.
Bureau rue St Charles, No 69, Bureau de Poste, Box 500.

Faits Divers.

— Voici le récit d'une émouvante chasse. La scène se passait, il y a quelques jours, dans la forêt de la Ferté-Vidame. C'est l'*Echo de l'Orne* qui raconte :

Nous sommes en retraite ; sur les bras d'un garde-chasse vous voyez une selle, une bride, le cheval n'est pas là! terminant un cri sortirée des milieux remplies de la chasse, il vient de mourir au champ d'honneur, — hallali courant, le dix-cors retranché près d'un fourré, faisait payer cher à la même que victoire bruyamment disputée ; déjà l'un des chiens de tête et de change, le brave Sangliers, percé d'un coup d'adouiller, était tombé pour ne plus se relever, — le vieux Cerf volant, l'étalon de la meute était blessé, plusieurs autres champions avaient eu le même sort ; voyant cette hospitalité inopinéeante et désastreuse, le marquis de Cambray met pied à terre, et, la dagne à la main, il aborde le dangereux *dix cors* ; deux fois l'animal furieux change son adversaire, qui l'évite avec adresse ; un garde chasse est aussi chargé ; fort heureux de s'être lui même jeté par terre, il en est quitte pour la peur.

Louis, le piqueur, monté sur sa vieille jument Florence, arrive sur le terrain. Le cerf bondit sur ce nouvel ennemi. Louis se laisse tomber, évite le choc qui devait l'atteindre ; il se laisse tomber sur la tête et le pied engagé dans l'étrier ; la jument atteinte en flanc et à plusieurs reprises, se cabre et traîne à travers bois son cavalier pendant plus de cinquante mètres ; enfin, le cavalier, dégagé, la malheureuse Florence, défoncée, s'enfuit d'épouvante, secouchant çà et là des lambeaux d'intestins aux branches des fourrés, puis revient mourir sous les yeux de son maître couvert de contusions.

Ce jour là, les cerfs et les chevreuils ont dû se réjouir sous la ramée.

— M. Berand, le doyen des maires de France, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Pendant soixante quatre années consécutives, M. Berand a administré la commune de Gémenard. On sait qu'en récompense de son dévouement et de ses bontés, l'Empereur l'avait nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

(Courrier de Saône et Loire)

— Une demande vient d'être adressée à l'autorité municipale pour qu'elle permette de faire distribuer dans les principales rues de Paris du lait tout frais.....ou plutôt tout chaud, et voici comment.

Tous les matins, de bonne heure, un certain nombre de charriots-étables rentreraient plusieurs vaches laitières, viendraient stationner dans les rues et sur les places les plus importantes de la capitale.

Ces charriots, dont l'aspect est très pittoresque, figurent de plusieurs mètres de mètres. Leur construction, en apparence légère, est bien solide. Leur forme est fort élégante. Dans chacun d'eux se trouve un quinquet pour quatre vaches.

On monte à l'étable au moyen d'un escalier mobile. Le charriot a deux compartiments : l'étable et la laiterie. Dans cette dernière se trouve mieux remplies de la plus belle qualité le lait, tire à la minute, le beurre et le fromage à la crème.

On y vendrait aussi des œufs.

Un conducteur pour chaque chalets. Plus tard, si l'expérience réussit et si le besoin s'en fait sentir, on en augmenterait le nombre.

Le matin, dès le matin, tous ces chalets doivent disparaître.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 8 novembre.

La semaine commerciale finit aujourd'hui, sans indices d'amélioration sur le marché monétaire. Malgré les ventes de coton et les paiements effectués par les marchands de la campagne, l'argent est encore rare et tout assez rechercher chèque parvient. C'est avec la plus grande difficulté que les courriers escomptent à 1 3/4 à 2 pour cent par mois les meilleurs papier de commerce. Les billets hypothécaires sont cotés à 12 à 15 par mois. Le plupart ne sont faits à 15.

Or, a atteint le chiffre de 1 à 1 1/4 par mois. Les actions de banque sont fort monter et il a cinq à 1 3/4 à 2. Les transactions embrassent $1000 et $3000, pour la Douane : 111 1/4 $3000, Louisiane 1 pour cent, $2,000, $3000 et $4000 à 118 1/2 ; $1000 à 118 3/4, $3000 et $4000 à 118 3/4 ; il se a eu peu fait d'important dans l'argent, les opérations commerciales sont encore à 111 1/2 à 115, et les plastres mexicains à 110 à 110 1/2.

Le change continuer était abondant, mais la demande faible. Les acheteurs ont obtenu un léger avantage. On a vendu une somme ordinaire en traites sur Londres, à 109 1/2 à 109 3/4 pour les banques et 109 1/2 à 109 3/4 pour les banquiers, et 109 1/2 à 109 3/4 pour les banques et 109 1/2 à 109 3/4 pour les banquiers. Le change sur France, à 5.32 1/2 à 5.30 1/2 pour les banques et 5.32 1/2 à 5.30 1/2 pour les banquiers.

Dans le change américain, la hausse d'hier s'est maintenue. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 escompte et une demi-place à demande 1/4 à 1/2 pour les commerciaux, et à 1/2 à 3/4 à 1 pour cent. Les banques ont tiré sur New Orléans à 1/2 escompte et une demi-place à demande 1/4 à 1/2 pour les commerciaux, et à 1/2 à 3/4 à 1 pour cent.

Nous avons vu aujourd'hui, pendant la remise de banque, le change sur France, à 5.32 1/2 à 5.30 1/2 commercial. Nos 1, 3.30 1/4 à 3.75 le chèque de Rothschild et 3.30 1/4 à 3.75 le chèque de Rothschild.

Le change sur Londres, à 109 1/2 à 109 3/4 pour les banques et 109 1/2 à 109 3/4 pour les banquiers.

Le change sur New York, à 1/2 escompte et 1/4 à 1/2 pour les commerciaux.

Le change sur New Orléans, à 1/2 escompte et 1/4 à 1/2 pour les commerciaux.

Le change sur France, à 5.32 1/2 à 5.30 1/2 pour les banques et 5.32 1/2 à 5.30 1/2 pour les banquiers